

COMMUNE DE  
**B E X**



## Au Conseil communal de Bex

### Rapport de la Commission des Finances

Chargée de l'étude du préavis municipal N° 2021/14 du 03 septembre 2021

Relatif à

#### **L' extension et financement du réseau MobiChablais sur le territoire de Bex**

---

Commission composée de :

Madame : Anna Russo  
Messieurs : Christoph Roesler (Président)  
Jean-Philippe Marlétaz (Excusé)  
Bernard Pulfer (Excusé)  
Dario Bucci  
Christophe Barbezat  
Pierre Athanasiadès (Excusé)

Délégués de la municipalité : Monsieur le Syndic Alberto Cherubini & Monsieur le Municipal Michaël Dupertuis.

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie le mardi 7 septembre 2021, afin d'étudier le préavis en titre. Monsieur le Syndic, Alberto Cherubini, ainsi que Monsieur le Municipal, Michaël Dupertuis, étaient présents pour répondre aux diverses questions de la commission. Nous tenons ici à les remercier pour leur présentation très détaillée et pour avoir répondu, avec une grande transparence, à nos questions.

#### **1. Préambule**

Ce présent préavis répond au postulat commun des groupes politiques Ouverture, Avançons, PLR, PS, UDC intitulé *Rejoignons le réseau MobiChablais*, traité à la séance du conseil communal du 17 mars 2021 et accepté à l'unanimité. Il est à rappeler également que la Municipalité a engagé depuis 2018 des discussions avec

les TPC afin que Bex rejoigne ce réseau. A cette époque, les frais engendrés par la rentrée dans le réseau auraient été trop élevés pour les finances de notre commune.

## 2. Rapport

Monsieur le Municipal, Michaël Dupertuis, nous fait un tour d'ensemble du préavis et nous explique chaque aspect financier de ce préavis :

- 1) Afin de rejoindre le réseau MobiChablais, nous devons participer à un coût unique de CHF 113'275.- (TTC). Ce coût unique a été calculé lors de sa création. A savoir que ce montant n'est pas variable et restera le même peu importe l'année d'entrée dans le réseaux. Le coût sera financé par le compte 9282.013 « réserve rénovation technique du BVB » et il y a actuellement sur ce compte un montant de CHF 197'841.25. Le solde de ce compte, après dépense du montant initial, sera de CHF 84'566.25. Cette somme sera ensuite reversée au compte 9282.032 « investissements futurs ».

*« Il est à noter que la COFIN apprécie particulièrement ce procédé ; en effet, cela résulte d'une demande formulée auprès de la Municipalité, il y a quelques mois, afin d'essayer de supprimer au maximum les comptes de réserve et d'investir cet argent dans un projet similaire ».*

- 2) Concernant les incidences financières nettes annuelles, le coût d'entrée dans le réseau « MobiChablais » pour Bex se monte à 8.4% de l'enveloppe totale du réseau. Ce calcul se base sur la longueur kilométrique du parcours ainsi que sur le nombre d'habitants que comporte la commune. Il sera réévalué chaque année par le comité de pilotage de MobiChablais dans lequel Bex aura le droit à un siège.
- 3) Pour cette année, le chiffre articulé est de CHF 550'000.-. Ceci est une estimation prise dans la fourchette haute. Sachant que les TPC ne peuvent pas faire de bénéfice, le coût effectif sera calculé et facturé en fin d'année.
- 4) À cela, nous pouvons déduire CHF 385'000.- qui seront pris en charge par la péréquation intercommunale, ce dernier montant n'aura donc pas une ligne spécifique dans nos comptes mais se trouvera dans la globalité du compte de péréquation intercommunale.
- 5) Concernant le solde de CHF 165'000.-, il faut prendre en compte le fait que M. Ecuyer, qui est en charge du transport scolaire, prendra sa retraite en décembre 2021. Ainsi, en déplaçant le transport scolaire dans les prestations MobiChablais, la commune n'aura pas besoin de lui trouver un remplaçant et économisera ainsi CHF 150'000.-. Cela peut être ainsi déduit du montant ci-dessus et le solde à payer, au maximum, se monte donc à CHF 16'200.-.

## 3. Conclusion

Au vu de ce qui précède, et sachant qu'en cas de refus tout autre plan B coûtera bien plus cher à la commune que les CHF 16'200.- projetés dans le préavis 2021/14, la Commission des finances vous recommande à l'unanimité des membres présents,

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter les décisions suivantes :

### **Le Conseil communal de Bex**

- Vu** le préavis municipal n°2021-14 concernant l'extension et financement du réseau MobiChablais sur le territoire de Bex ;
- Ouï** le rapport des commissions ordinaire et des finances chargées d'étudier cette requête ;
- Considérant** que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

### **Décide :**

- a) D'autoriser la Municipalité à signer la convention d'engagement pour que la Commune de Bex rejoigne le réseau MobiChablais ;
- b) De participer aux investissements des communes fondatrices de « MobiChablais » par un montant unique de fr. 113'275.-- ;
- c) D'autoriser la Municipalité à ouvrir un crédit extrabudgétaire de fr. 113'275.-- ;
- d) D'autoriser la Municipalité à prélever ce montant par le débit du compte 9282.013 « réserve rénovation technique BVB » ;
- e) De financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2016-2021 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 5 octobre 2016 ;
- f) De classer le postulat « Rejoignons le réseau MobiChablais » du 17 mars 2021.



Pour la commission des finances  
Le rapporteur  
Christophe Barbezat

Fait à Bex, le 21 septembre 2021